



## OFPRA - Autres documents

### *Protection subsidiaire*

### QUELS DOCUMENTS ?

L'OFPRA peut aussi délivrer

#### -Certificat de coutume

C'est un certificat qui atteste que vous êtes **célibataire** et que vous pouvez donc vous marier ou vous pacser (délivré par l'OFPRA que pour PS1, si PS2 adressez vous au Consulat de votre pays d'origine).

Il faut le demander à l'OFPRA par courrier. Il coûte 6€ en timbre fiscal.

#### -Certificats administratif pour enfant mineur

Documents permettant d'obtenir un **titre de voyage** valable **un an** pour les enfants mineurs jusqu'à 18 ans, 16 ans s'ils souhaitent travailler.

Il faut le demander à l'OFPRA par courrier. Gratuit.

#### -Extrait de casier judiciaire

Pour les **événements** qui se sont passés **avant** la **reconnaissance du statut** :

L'OFPRA va délivrer un certificat expliquant que vous ne pouvez pas contacter les autorités de votre pays

Pour les **événements** qui se sont passés **après** la **reconnaissance du statut** :



-Envoyez un courrier

*Casier Judiciaire National*

*44317 Nantes Cedex 3*

(Voir procédure sur la page web <http://vosdroits.service-public.fr/F1420.xhtml>)

-Ou par internet (si vous avez une adresse email valide) :

<http://b3nref.cjn.justice.gouv.fr/selfserviceB3/register.do>